

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 3 JUIN 2019**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LUNDI 3 JUIN À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

Étaient présents	M. PAVARD, M. DESPRÉS, M. BLANCHET, Mme LANGLAIS, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, M. VIVIER, Mme RACAPÉ, M. THORETON
Absent-excuse	M. DEGOULET donne pouvoir à MME MOREAU-TONNELIER Mme PROVOTS donne pouvoir à M. DESPRÉS M. LEFEUVRE donne pouvoir à M. VIVIER
Absente	Mme LIEBLE
Secrétaires de séance	Mme RACAPÉ - Mme RICOCE

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 8 avril 2019.
- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire propose trois ajouts à l'ordre du jour, acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Convention CLECT
- Représentation au conseil communautaire
- Subvention association CERI 72

Ordre du jour

Affaires générales

1. Présentation du plan climat et de la soirée ciné-débat par M. Quentin HOUSSARD
2. Recrutement d'un agent administratif pour un accroissement temporaire d'activité
3. Recrutement d'un agent technique pour un accroissement temporaire d'activité
4. Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 87 heures
5. Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 124 heures
6. Voirie : interdiction de transit des camions route de la Suze (départementale n°31)
7. Projet Éducatif Territorial
8. Représentation au Conseil communautaire

Finances

9. Budget : Décision modificative n°1
10. Emprunts pour le financement du centre-bourg
11. Création d'un budget annexe « Extension du Lotissement du Chalet »
12. Taxe d'aménagement : proposition d'exonération pour les abris de jardin
13. Dépenses d'investissement
14. Salle des fêtes : facturation des couverts perdus par les locataires
15. Convention CLECT

16. Subvention association CERI 72

Comptes-rendus des commissions

17. Comptes-rendus des commissions communautaires

18. Comptes-rendus des commissions municipales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2019

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2019.
Le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

1. Présentation du plan climat et de la soirée ciné-débat par M. Quentin HOUSSARD

M. Quentin HOUSSARD, chargé de mission Énergie Climat du Pays Vallée de la Sarthe a présenté les actions menées dans le cadre « Plan Climat ». Il est proposé au Conseil municipal d'organiser une soirée ciné-débat le lundi 1^{er} juillet à 20h30 à la Salle des fêtes. Les élus ont pu sélectionner un film correspondant aux thématiques environnementales. Le film retenu est *Après Demain* et sera présenté gratuitement. La soirée sera articulée autour de cette projection, avec la possibilité d'avoir des témoignages, un débat, un échange avec la salle et sera clôturée par le verre de l'amitié.

La communication de cet évènement sera gérée par les élus au moyen du site internet communal, d'affiches, des réseaux sociaux. Le Pays Vallée de la Sarthe fournira des flyers. Cette soirée sera ouverte aux habitants et aux autres communes limitrophes.

2. Recrutement d'un agent administratif pour un accroissement temporaire d'activité

Délibération 030620191

M. Le Maire explique qu'il convient de recruter un agent administratif, Mme Marta RIBEIRO, pour une durée de 8 heures par semaine pour pallier l'absence d'un agent pour congé maladie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

3. Recrutement d'un agent technique pour un accroissement temporaire d'activité

Délibération 030620192

M. Le Maire souhaite procéder au recrutement d'un agent technique, Mr Clément MÉTAUX, durant la période estivale des congés des agents techniques. Ce contrat d'accroissement temporaire d'activité est proposé pour deux mois sur une base de 20

heures par semaine. Ce recrutement permettra également de compenser le départ en retraite de M. HOUZE et débutera le 4 juin 2019, jusqu'au 31 août 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

4. Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 87 heures

Délibération 030620193

M. Le Maire rappelle que Mme Catherine OLIVIER avait souhaité diminuer son temps de travail pour raisons personnelles pour l'année scolaire 2018-2019. Elle demande le retour à 124 heures mensuelles à compter du 1^{er} septembre 2019.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 mai 2019,

Les membres du Conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe de 87 heures mensuelles occupé par Mme Catherine OLIVIER.

5. Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 124 heures

Délibération 030620194

Suite à la suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe pour une durée de 87 heures mensuelles occupé par Mme Catherine OLIVIER, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe de 124 heures à compter du 1^{er} septembre 2019.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 mai 2019,

Les membres du Conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe de 124 heures mensuelles pour Mme Catherine OLIVIER.

6. Voirie : interdiction de transit des camions route de La Suze (départementale n°31)

Délibération 030620195

M. Le Maire propose un arrêté de circulation afin de supprimer le passage des poids-lourds sur la départementale n°31 et éviter l'engorgement du bourg de la commune. Il met en avant la nécessité de prévoir une signalisation adaptée en amont à des points précis et de créer une déviation par la RD 326.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la mise en place d'un arrêté de circulation interdisant le passage des poids-lourds sur la départementale n°31.

7. Projet Éducatif Territorial (PEDT)

M. Le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement de la réécriture du PEDT. La commission « École et Jeunesse » s'est réunie le samedi 4 mai 2019 et a engagé les travaux. M. DEGOULET échange actuellement avec la DDCS de la Sarthe afin d'affiner le texte.

8. Représentation au conseil communautaire

Délibération 0306201913

M. Le Maire précise les deux possibilités de représentation de la commune de Chemiré-le-Gaudin au Conseil Communautaire, soit en suivant l'accord local soit à la proportionnelle. Dans le premier cas, la commune bénéficie de deux représentants, dans le second cas d'un seul représentant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir l'accord local pour représenter la Commune de Chemiré-le-Gaudin au Conseil Communautaire.

9. Budget : Décision modificative n°1

Délibération 030620196

M. PAVARD propose une décision modificative suivante, rendue nécessaire en raison d'un trop-perçu lié à l'encaissement d'une taxe faisant suite à un permis de construire à Saint Benoît. Les travaux n'ayant pu être effectués, il convient de régulariser la somme de 3262 euros de la manière suivante :

- Annuler la somme ligne 615 221 au chapitre 11
- Ajouter celle-ci ligne 678 au chapitre 67

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative n°1 et donne toutes les délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

10. Emprunts pour le financement du centre-bourg

Délibération 060620197

M. PAVARD donne la parole à Mme RACAPÉ. Celle-ci présente les deux emprunts relatifs au réaménagement du centre-bourg.

Emprunt 1 : Crédit Mutuel, 144 000 € au taux de 0,47%, frais de dossier 144 €, emprunt à court terme avec remboursement anticipé sans frais en vue des subventions qui seront reçues.

Emprunt 2 : Crédit Mutuel, 51 000 € sur 10 ans au taux de 1,07%, échéances trimestrielles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le fait de contracter ces différents emprunts pour le projet du centre-bourg.

11. Création d'un budget annexe « Extension du lotissement du Chalet »

Délibération 030620198

M. Le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un budget annexe pour la commercialisation des trois lots au lotissement du Chalet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 10 voix pour et 2 voix contre la présente délibération.

12. Taxe d'aménagement : proposition d'exonération pour les abris de jardin

Délibération 030620199

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 ;

Vu la délibération du 26 09 2011 instaurant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

En application de l'article L. 331-9 8° du code de l'urbanisme, le conseil municipal décide d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable soit en dessous de 20 m².

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 9 voix pour et 3 abstentions, la présente délibération.

13. Dépenses d'investissement

Délibération 030620110

M. Le Maire fait état des dépenses d'investissement actuelles.

Il explique que cette année exceptionnellement le Foyer Rural n'a pas demandé de subvention car il a été convenu d'installer l'électricité pour le tir à l'arc. Le budget alloué à ce projet est de **1500 €** et actuellement le devis pour les travaux qui devraient commencer très prochainement est de **1235,52 € TTC**.

M. PAVARD expose une facture de l'école correspondant à un montant de **793,96 €** pour l'achat de sièges spécifiques et une autre de **1136 €** pour l'achat de patinettes.

Enfin, il met en avant une facture d'un montant de **420 €** correspondant aux logiciels utilisés en Mairie (SEGILOG).

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

14. Salle des fêtes : facturation des couverts perdus par les locataires

Délibération 0306201911

M. PAVARD informe le Conseil municipal de l'achat d'un service de couverts neufs pour la Salle des fêtes pour un montant de 1300 euros. Il convient de fixer un tarif en cas de perte de ceux-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de facturer au prix de 2 € les couverts égarés (jusqu'aux bols).

Il pose la question sur le devenir des anciens couverts. Les élus proposent de les laisser à la disposition des associations en cas de besoin. Une partie sera utilisée par la cantine.

15. Convention CLECT

Délibération 0306201912

M. Le Maire explique qu'en conséquence de l'arrêt des TAP (temps d'activités périscolaires), la commune de Voivres-les-Le Mans n'a pu tenir ses engagements suite au recrutement d'agents. Ces derniers ont été réaffectés sur d'autres postes dans une autre commune voisine.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 17 voix pour, 4 voix contre et 16 abstentions, décide de :

- Réduire l'attribution de compensation de la Commune de Voivres Lès le Mans d'un montant de 8 592,32€ permettant d'assurer la neutralité du transfert de charges à la date du transfert, conformément au rapport de la C.L.E.C.T du 8 novembre 2018.
- Réduire l'attribution de compensation de la Commune de Voivres Lès le Mans en 2019 d'un montant de 11 456,51€ (8 592,38+2 864,13 1/3 de 2018), vu la dénonciation de la convention intervenue au 1^{er} septembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 9 voix pour et trois abstentions, la décision de la Communauté de Communes de faire payer la somme de 8 000 euros à Voivres-les-Le Mans.

16. Subvention CERI 72

Délibération 0306201914

M. PAVARD rappelle qu'une subvention d'un montant de 500 euros soit 0,50 centimes par habitant avait été octroyée à l'association CERI 72 qui lutte contre les nuisances sonores causées par la LGV.

Le Conseil municipal considère après débat que les habitants de Chemiré-le-Gaudin ne sont pas spécifiquement touchés par ce problème et ne souhaite pas reconduire la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas octroyer de nouvelle subvention à l'association CERI72.

17. Commissions communautaires

Commission Environnement. Mme MOREAU-TONNELIER rappelle que l'extension de la déchetterie de Guécelard ne se fera pas. Celle de Roëzé-sur-Sarthe devrait devenir la déchetterie centrale avec un nouveau projet pour l'accès et la modification des horaires.

18. Commissions communales

Commission Finances. Mme RACAPÉ informe que la ligne de trésorerie est actuellement de 166 000 euros.

Commission travaux. M. DESPRÉS explique qu'il y a eu une réunion de la commission avec trois personnes présentes et qu'il est toujours en attente du devis pour la réfection de la toiture de la Petite Salle des Fêtes.

Commission fêtes et cérémonies. Mme MOREAU-TONNELIER évoque également le défilé du 14 juillet en expliquant que celui-ci se fera en remontant la rue du Renom, la rue du Chalet, et en traversant le lotissement des Trois Chênes pour revenir par la ruelle Ringiard. Il faudra penser à prévoir les équipes pour la bonne organisation de l'évènement.

Questions diverses

- Fleurissement : Le concours du fleurissement aura lieu le 29 juin 2019 avec un rendez-vous prévu en Mairie à 9h avec le jury.

- M. Le Maire informe qu'un spectacle aura lieu à la salle polyvalente de Roëzé-sur-Sarthe le **14 juin à 20 heures** avec les élèves de Chemiré-le-Gaudin, en collaboration avec l'école de musique de la communauté de commune.

La séance est levée à 23h30.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 3 juin 2019 :

- Délibération n° 030620191: Contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un adjoint administratif
- Délibération n° 030620192: recrutement d'un agent technique pour un accroissement temporaire d'activité
- Délibération n° 030620193: Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 87 heures
- Délibération n° 030620194 : Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 124 heures
- Délibération n° 030620195 : Voirie : interdiction de transit des camions route de la Suze (départementale n°31)
- Délibération n° 030620196 : Décision modificative n°1
- Délibération n° 030620197 : Emprunts pour le financement du centre-bourg
- Délibération n° 030620198 : Création d'un budget annexe « Extension du lotissement du Chalet »
- Délibération n° 030620199 : Taxe d'aménagement : proposition d'exonération pour les abris de jardin
- Délibération n°0306201910: Dépenses d'investissement
- Délibération n°0306201911:Salle des fêtes : facturation des couverts perdus par les locataires
- Délibération n°0306201912 : Convention CLECT
- Délibération n°0306201913 : Représentation au Conseil Communautaire
- Délibération n°0306201914 : Subvention CERI 72

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 3 juin 2019 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
	Absent-excuse	Absente-excusee	
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
		Absent-excuse	
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente			
M. Bertrand VIVIER			

